

Inscriptions : la dernière ligne droite - 1/3

A l'approche des épreuves du bac, avez-vous effectué toutes les démarches pour rejoindre, l'an prochain, la filière de vos rêves ? Le point sur ce qu'il vous reste à faire. Voici la marche à suivre, filière par filière...

Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)

Ceux qui s'y destinent doivent avoir retiré un dossier de candidature auprès du lycée qu'ils veulent intégrer. D'autres se sont procuré le formulaire administratif sur le site de [l'Education nationale](#). La plupart des dossiers, dûment complétés (avec notamment les trois établissements souhaités dans l'ordre de préférence), ont déjà été envoyés en mai.

Les retardataires ont encore une chance car la date limite du dépôt à l'établissement de premier vœu est fixée au 3 mai. Si celui-ci rejette votre demande, il la transmettra, avant le 16 mai, à l'établissement que vous avez choisi en deuxième, et ainsi de suite jusqu'à la troisième école (avant le 23 mai). Autrement dit, plus une réponse favorable tarde à venir, moins vous avez de chances d'avoir été sélectionné dans vos premiers choix. A moins que les établissements n'aient trouvé le temps de vous répondre. Quoi qu'il en soit, vous serez fixé, généralement avant le 30 mai (les prépas ont en théorie jusqu'au 30 juin pour vous répondre...).

Rappelons tout de même que les prépas sont des filières très sélectives. Ne misez pas tout sur votre admission et préparez vos arrières en cas d'échec en vous inscrivant ailleurs (IUT, université...). De toute façon, même si vous êtes reçu, il est judicieux de s'inscrire en parallèle à l'université afin de bénéficier d'équivalences en cas de réorientation ou bien d'échec aux concours.

Les BTS et IUT

Les dossiers de candidature pour les BTS (Brevets de Technicien Supérieur) ainsi que pour les IUT (Instituts Universitaires de Technologie) sont disponibles depuis le mois de février auprès du secrétariat de votre lycée et, pour les filières plus rares, directement auprès de l'établissement d'accueil. vérifiez bien la date limite de réception, mentionnée sur le formulaire, car elle varie d'un établissement à l'autre. Elle se situe généralement vers la fin avril, début mai, sauf pour les formations les plus demandées qui organisent tests et entretiens tôt dans l'année pour départager les candidats.

Attention toutefois, cette procédure "papier" ne vous dispense en aucun cas du recensement des vœux par serveur Minitel, indispensable dans un grand nombre d'académies. Certaines réclament même une double inscription informatique aux candidats en DUT (Diplôme Universitaire de Technologie) : une préinscription générale (de type Raval ou Ocap) et une inscription spécifique pour l'IUT sur un serveur dédié à l'établissement ou, selon les cas, sur un 3615/3616 code CANDIDUT. Le nombre de vœux varie selon l'académie mais vous avez tout intérêt à multiplier les demandes afin de ne pas vous retrouver le bec dans l'eau en septembre.

D'ici à la fin mai, vous devez normalement recevoir un avis des différents établissements auxquels vous avez postulé, ce qui vous permettra, si nécessaire, de notifier votre choix. C'est le cas en Île-de-France, avec la procédure Ravel, où vous devrez vous reconnecter entre le 6 et le 13 juin.

Ceux qui n'ont reçu, pour unique réponse, qu'un avis de mise sur liste d'attente devront patienter encore car le résultat des commissions de classement a lieu normalement au plus tard à la mi-juin. Vous devrez encore valider définitivement votre inscription en juillet, une fois le baccalauréat en poche.

Même si vous recevez une réponse négative, ne vous découragez pas, rien n'est perdu. Une autre commission se réunit généralement en septembre, juste avant la rentrée, pour attribuer les places vacantes dues aux désistements (double inscription, changement d'orientation... Mais ne vous faites pas d'illusion, votre choix sera réduit.

Sachez également que certains rectorats peuvent vous fournir la liste des filières encore disponibles et promotions non complètes, ce sera alors à vous de jouer. Contactez-les et renvoyez votre dossier, en y ajoutant

Inscriptions : la dernière ligne droite - 2/3

vos notes au bac (si elles sont bonnes). Bref, montrez votre motivation.

Les écoles spécialisées

Ecoles juridiques, commerciales ou artistiques, chaque établissement met en place son propre calendrier et système de recrutement. Il faut donc s'adresser, le plus tôt possible, au secrétariat concerné. Car dans certaines filières, il est déjà trop tard pour intégrer le cursus à la rentrée prochaine. Ainsi, les inscriptions dans les écoles de secteur social se déroulent dès le mois de septembre, un an avant l'intégration. Les écoles paramédicales et artistiques les clôturent en janvier et sélectionnent les candidats avec une batterie d'épreuves, examens du dossier... En architecture, les démarches se font en février. Si vous n'avez rien entrepris à ce jour, vous risquez de perdre une année. A défaut, inscrivez-vous à l'université et choisissez un enseignement sur un thème voisin pour l'année qui vient.

Les universités

Des préinscriptions par Minitel ont eu lieu en mars-avril, dans les académies dotées d'un système informatique centralisé (Ravel en Île-de-France, Bretasup en Bretagne, Unipro à Aix et Marseille, Ocapi dans d'autres régions...). L'académie de toulouse gère désormais toutes les procédures d'inscription sur [le net](#).

Après ce recensement automatique des vœux, le futur étudiant doit confirmer ses choix après les résultats du bac. Dans certaines régions, comme à Nice, les bacheliers doivent se préinscrire par Minitel début juillet afin de recevoir un dossier et une convocation pour finaliser leur inscription.

Si le recensement télématique n'existe pas dans votre région, il faudra vous rendre directement à l'université pour les inscriptions administratives (en juillet) puis pédagogiques (en septembre). En tout cas, ne partez pas en vacances avant de vous être assuré de la validité de votre inscription. Si vous ne vous présentez pas à la convocation, l'administration considérera que vous renoncez à vous inscrire et vous aurez toutes les peines du monde à rejoindre un cursus en septembre.

Attention également, tous les DEUG (Diplôme d'Enseignement Universitaire Général) ne fonctionnent pas sur ce modèle. Certains d'entre eux (Staps, arts, médiation culturelle, langues étrangères appliquées...) sont pris d'assaut par les étudiants. Ils imposent donc des remises de dossiers ou des tests dès le mois de février, et il est un peu tard, en avril, pour demander à les intégrer. Si vous n'avez pas effectué les démarches nécessaires, vous devrez vous reporter sur des sections moins prisées.

INSCRIPTIONS

Aux épreuves du bac

Les épreuves commencent dans moins de deux mois. Votre établissement vous a inscrit automatiquement, il n'est pas question de changer de section à la dernière minute. Seule latitude, si vous êtes trop débordé pour assumer les révisions de toutes les épreuves, vous pouvez toujours laisser tomber les options facultatives. Mais n'oubliez pas qu'elles peuvent vous rapporter quelques points fort utiles pour décrocher ce fameux bac, sans risquer de vous en faire perdre.

Dans un établissement d'études supérieures

Pour préparer cette étape décisive, vous avez déjà effectué un certain nombre de préinscriptions (par Minitel, le plus souvent) et rempli divers dossiers, selon la filière que vous voulez intégrer en septembre. Mais tout n'est pas joué. Si vous pensez avoir fait le mauvais choix, sachez qu'il vous reste encore des possibilités de

Inscriptions : la dernière ligne droite - 3/3

changer d'orientation. A condition, bien sûr, de ne pas viser les filières les plus sélectives et qu'il reste des places vacantes là où vous le souhaitez. En mai, il est donc temps de faire le point sur votre avenir.